



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/01/2018

Dossier complet le :

09/01/2018

N° d'enregistrement :

2018-5938

1. Intitulé du projet

Extension d'une zone déjà boisée commune de St Pierre d'Eyraud (Dordogne), parties de parcelles section ZT n° 92 et 49.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CHAVEROUX

Prénom Michel

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

|_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 C	Premier boisement d'une superficie de 5ha 20 (dont 1ha50 parcelle ZT n°49 et 3ha70 parcelle ZT n° 92) venant agrandir une zone déjà boisée de 2ha50 (dont 1ha35 parcelle ZT n° 49 et 1ha15 parcelle ZT n° 92)

4. Caractéristiques générales du projet

Dovent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation de peupliers suite à l'arrêt de l'exploitation agricole sur une surface de parcelles de 5ha20 (comme indiqué ci-dessus).

Les travaux prévus sont les suivants:

- Travail du sol avant plantation
- Plantation entre 150 et 200 plants /ha
- Entretiens de la plantation et élagage des arbres

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de :

- ne pas laisser à l'abandon ces parcelles (suite à l'arrêt de l'activité agricole) en continuant à les mettre en valeur ;
- contribuer à la production d'une ressource bois renouvelable de qualité qui trouve un débouché local (transformateurs situés à proximité Dordogne/ Lot & Garonne / Charente)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont :

1) Travaux préalables de préparation su sol :

- décompactage ;
- labour

2) Plantation :

Plantation de 200 plants/ha (écartements entre 7m x 7m) respect des distances recommandées ou obligatoires vis à vis des fonds voisins, fossés et cours d'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après plantation:

- entretiens du sol par discage des interlignes chaque année en saison de végétation et sur terrain ressuyé pour éviter tout tassement et détérioration du sol
- taille et élagage progressifs des arbres les premières années (jusqu'à 6 à 8 ans) pour obtenir une bille correctement élaguée sur environ 7m de haut
- maintien des peupliers 15 à 20 ans avant exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Boisement d'un seul tenant séparé par un reboisement après exploitation des peupliers existants.	5 ha20

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0 ° 19 ' 23 " E

Lat. 4 4 ° 51 ' 19 " N

Commune de Saint Pierre d'Eyraud
(24130)
* Parcelle ZT n° 49 (partie)
"Le Jonquet"
* Parcelle ZT n° 92 (partie)
"route de la Marchande"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b),
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

[Large empty box for drawing the route on a map]

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la consommation d'eau d'une peupleraie est en moyenne équivalente à celle de la plupart des cultures agricoles avec en plus pas de prélevement d'eau pour irrigation intensive comme pour le maïs par exemple
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du réseau de fossés existant
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact plutôt positif avec arrêt des traitements habituels agricoles (désherbant, engrais chimique, fongicides, insecticides...), et milieu malgré tout boisé et stable permettant à de nouvelles espèces végétales et animales de trouver un habitat favorable
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'un espace agricole sous-utilisé au profit d'un espace forestier et cela sans compromettre le potentiel production de la parcelle, et de manière non définitive (récolte à 15 - 20 ans , réversibilité possible si nécessaire)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les peupliers sont soumis à de nombreux risques sanitaires connus (insectes et maladies diverses sur troncs et feuilles...) que l'ont atténue et prévient par le choix de cultivars moins sensibles en fonction des conditions locales et en favorisant le mélange de cultivars.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui mais traffic d'engins agricoles et fréquentation limitée dans le temps uniquement durant le temps des travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas plus de nuisance bruit et sonore et même plutôt moins que celle engendrée par l'activité agricole. Le projet est de plus éloigné des zones d'habitation Le projet n'entraîne donc aucune nuisance

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		au contraire le rôle de la forêt et donc du peuplier en particulier de part sa croissance rapide est reconnu dans le stockage du CO2
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		au contraire le rôle filtrant et épurateur des peupleraies vis à vis du sol et de l'eau est freonné

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plantations de peupliers sont présentes depuis longtemps dans le secteur
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités humaines aux abords ne seront pas affectées. Pas de fermeture de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- respect des distances de plantation des fonds voisins, des fossés
- limitation des intrants (engrais) voire le déconseiller (désherbant) et sinon utilisation très localisée (autour des arbres uniquement) et pendant une durée limitée (que les premières années , 4 à 5 premières années). Si apports il ya ils seront dans tous les cas très inférieurs à ceux pratiqués en agriculture
- maintien des haies et des zones naturelles autour des points d'eau
- enlèvement recommandé des protections contre le gibier (filets)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimatez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale :

- projet non impactant dans la zone considérée et il contribue à maintenir une activité respectueuse du milieu (projet conforme aux recommandations actuelles pour un objectif de production bois de qualité et de respect de l'environnement)
- ne compromet pas le potentiel agronomique des parcelles concernées
- son impact a plutôt un effet positif au regards des apports d'intrants moindre et d'une stabilité du milieu par rapport à une culture annuelle agricole

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

85 Rue d'Eysenck

le,

28/01/2018

Signature





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnementAnnexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impactInformations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

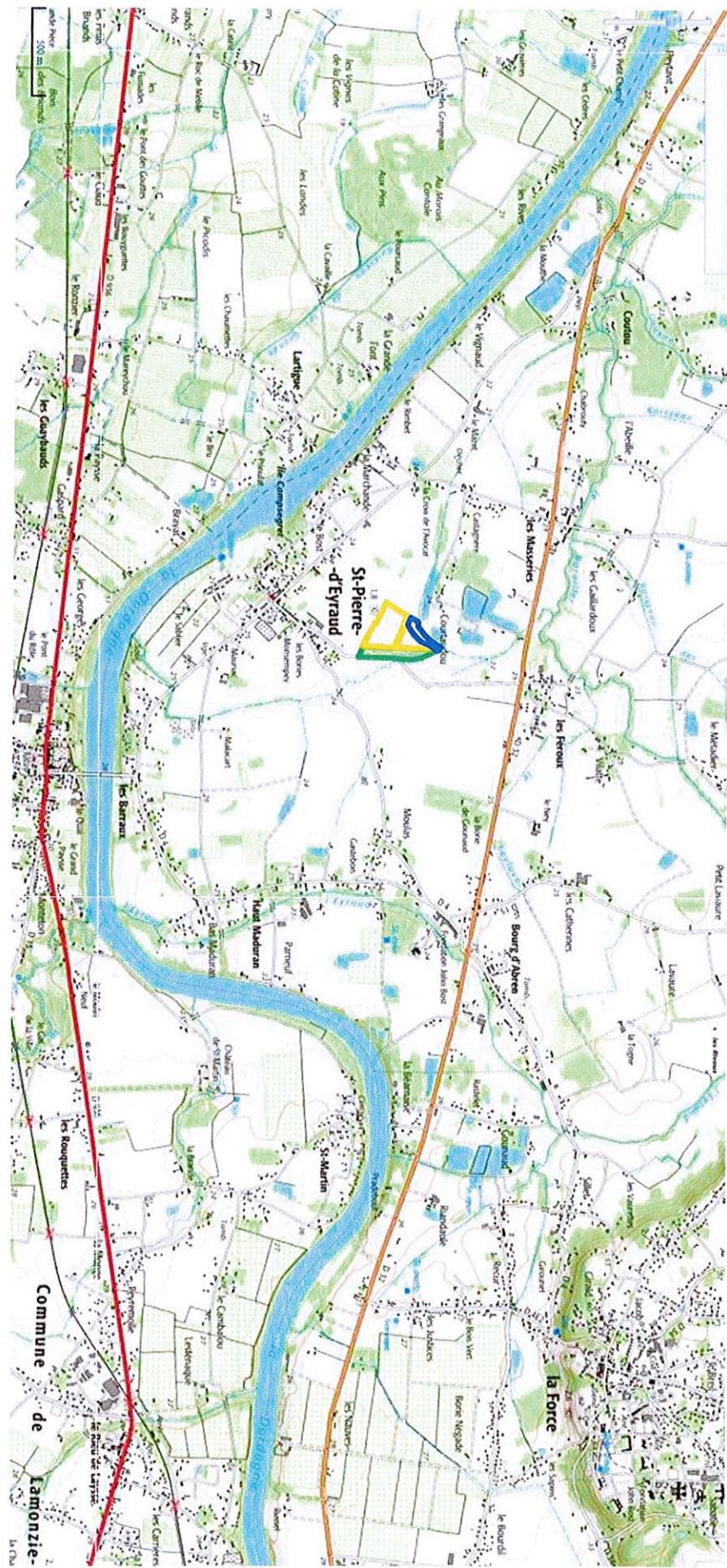
Numéro Extension Nom de la voie Le Bost - 30 route de la MarchandeCode Postal 2 4 1 3 0 Localité St Pierre d'Eyraud Pays FranceTél 05 53 27 86 79 Fax Courriel @ **Personne morale**

Adresse du siège social

Numéro Extension Nom de la voie Code postal Localité Pays Tél Fax Courriel @ **Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande**Nom CARMEILLE Prénom JérômeQualité Technicien CRPF Nouvelle AquitaineTél 06 82 82 83 83 Fax Courriel j.carmeille @crpf.fr**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

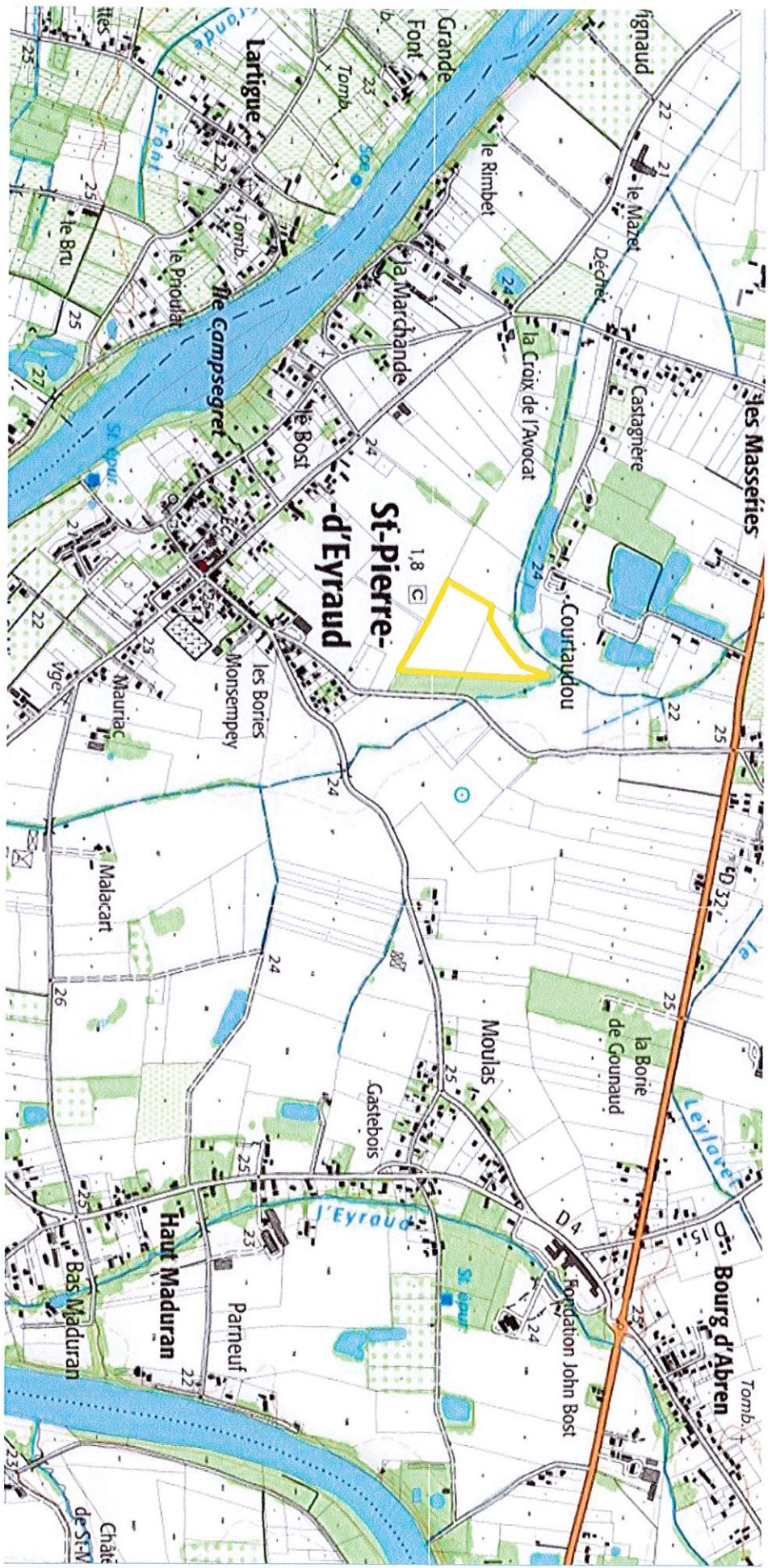
ANNEXE 2

Plan de Recalibration 1/2



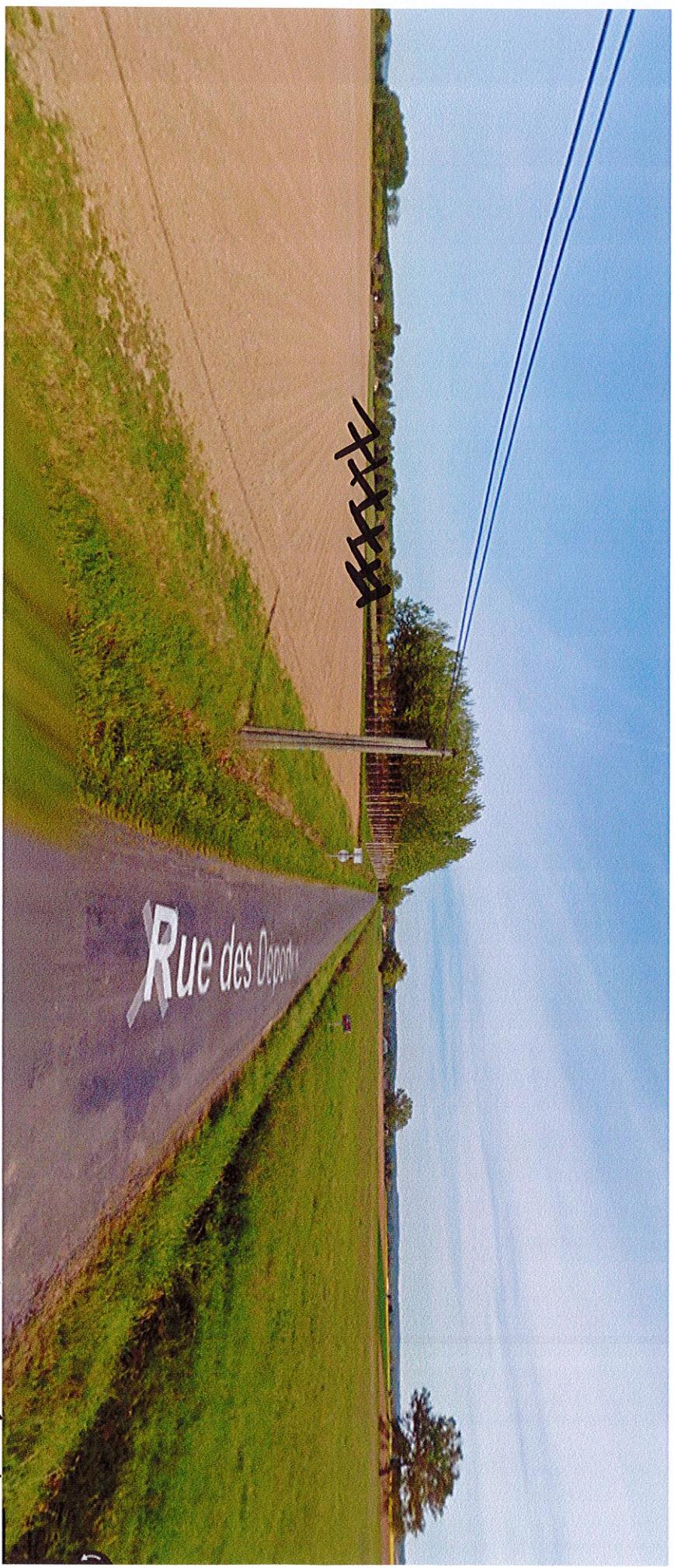
ANNEX E 2

Plan de cinturón: 212



ANNEXE 3 : 112

xxxx Project

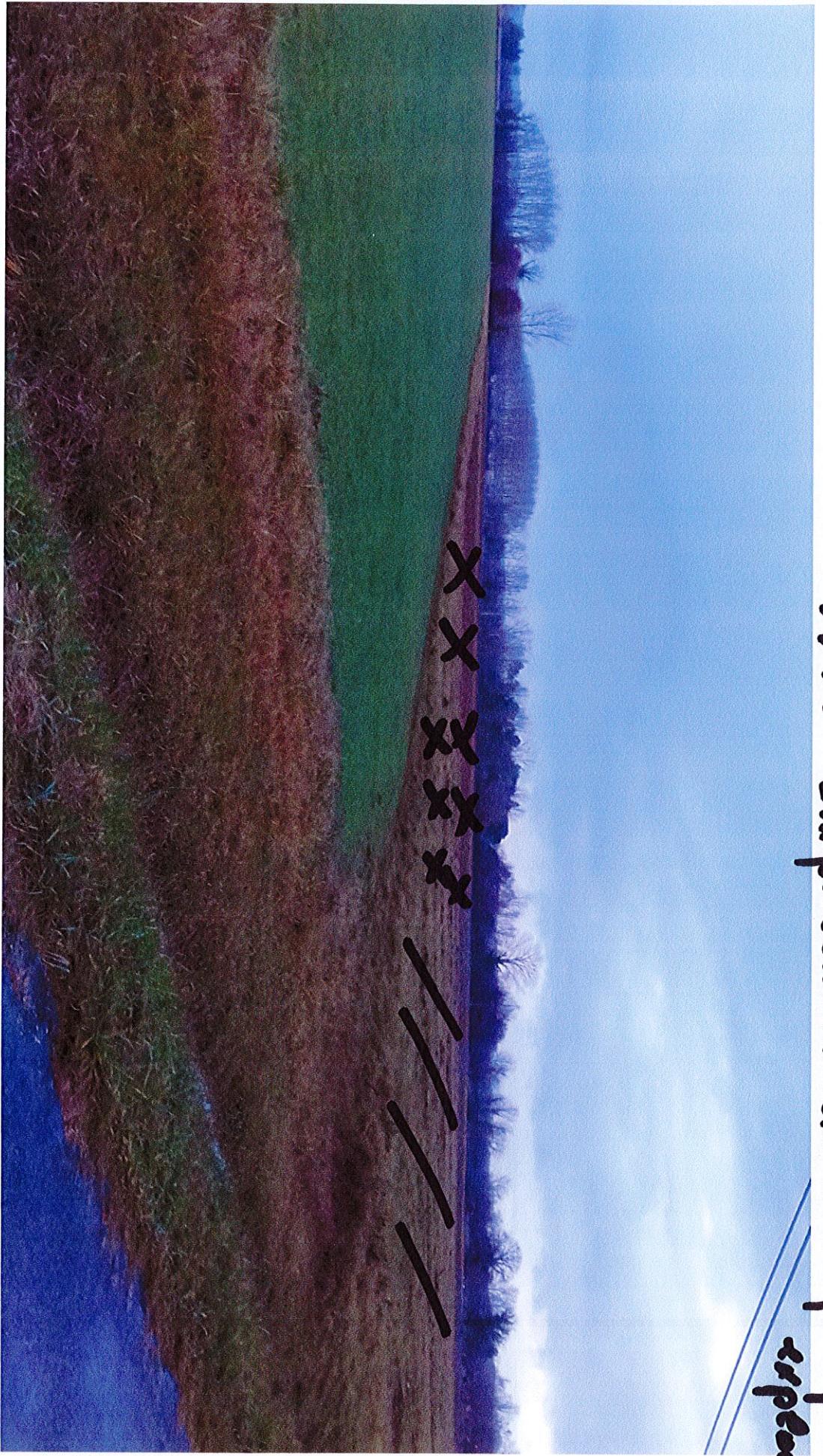


Crois plus amperke 4
Prise de rue

(Vue avant 2017)
Réparation en cours expériment.

Annexe 3: 2/2

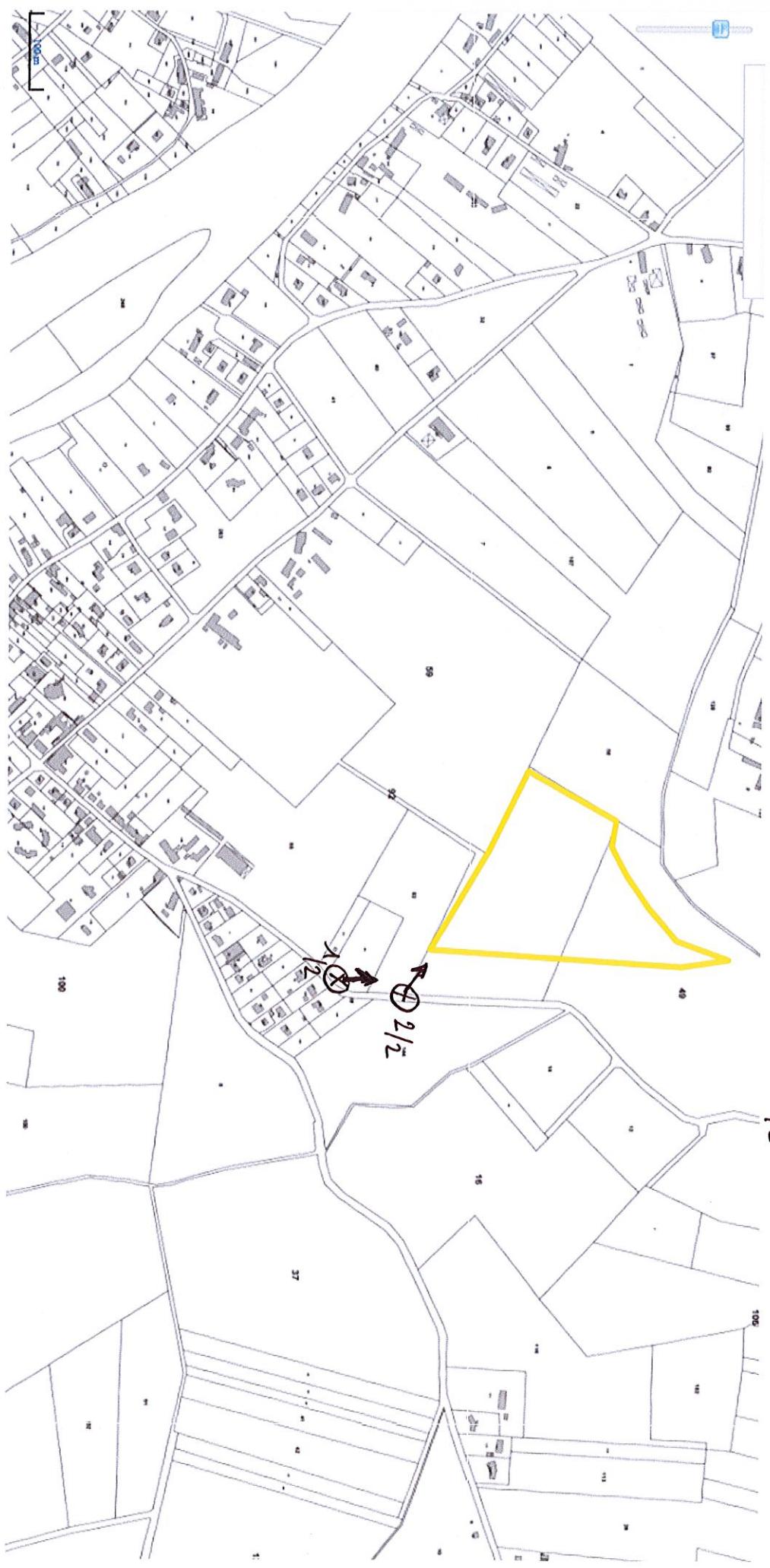
XXX Point bûcherement
/// Emplacement ancien ou présumé de
surpêche.



(Vue 2017)
principale exploitation.

Croix bleu annexes)
prise de vue

Annexe : Plan Cadastre.

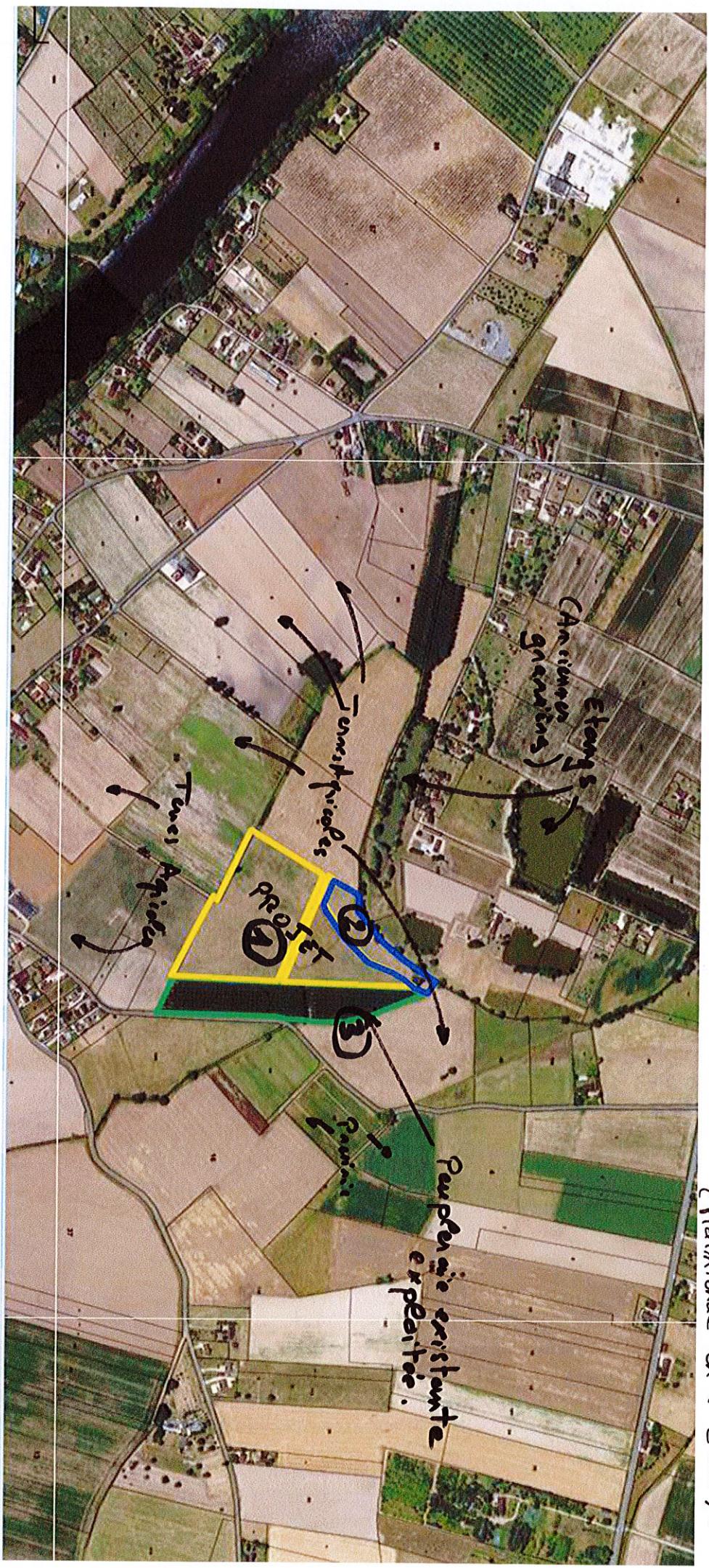


↗ Prise de vue 2/2 (avant 2019).

↗ Prise de vue 2/2 (2019).

③ Ancienne Pempelanie.

ANNEXES



④ — la Boisement

② — Zone à proximité de l'échange
et des haies non boisée.
(Maintenue en état).